

Guerre civile à la cour d'appel de Nîmes

C'EST un événement sans précédent dans l'histoire de la justice : les avocats de cinq barreaux refusent, depuis près de trois semaines, de plaider devant les magistrats d'une chambre des appels correctionnels. Il faut dire que ces juges de Nîmes ne sont pas des plus avenants. « *Avocats interrompus, yeux levés au ciel quand tel ou tel s'exprime, conseils donnés à une partie de changer d'avocat en présence de son défenseur...* » C'est ainsi que Christian Charrière-Bournazel, président du Conseil national des barreaux, décrit la bonne ambiance des audiences, dans une lettre qu'il vient d'adresser au ministre de la Justice. « *Ces comportements, qui se répéteraient, sont d'une très grande indignité, ajoute-t-il, mais il y a beaucoup plus grave.* »

En effet. « *D'une manière systématique* », les juges aggravent les peines prononcées au tribunal « *dans des proportions inhabituelles* ». Comme l'ont raconté au « Canard » les bâtonniers d'Alès, Avignon, Carpentras et Nîmes, sur 500 arrêts rendus, 440 ont abouti au « *doublement des peines de prison* », voire à « *la multiplication par dix des amendes de première instance* ». Résultat, les avocats déconseillent à leurs clients de ten-

ter l'appel, ce qui, de fait, les prive de ce droit.

Le 27 janvier, le premier président et le procureur général ont publié un communiqué pour dénoncer les propos « *excessifs* » des avocats. De leur côté, les bâtonniers ont demandé au garde des Sceaux que soit menée une inspection à la cour de Nîmes. Michel Mercier leur a répondu qu'il faisait « *toute confiance aux chefs de cour et aux avocats pour renouer le dialogue* ». Depuis, en fait de dialogue, les ponts sont rompus. Les avocats rebelles ont reçu le soutien de 14 barreaux du Grand Sud, ainsi que du Syndicat de la magistrature. Tandis que l'Union syndicale des magistrats, elle, défend les juges tape-dur.

Vite, une mission de l'ONU avant le bain de sang... **D. S.**